

BULL' INFO

BULLETIN D'INFORMATIONS UDAI / URABA



UDAI / URABA

63 route de Lyon - 38140 APPRIEU

04 76 93 70 02

contact@udai.fr

www.udai.fr



FFBA

(Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associatif)

www.benevolat.org



NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2025 !

Une nouvelle année s'achève, riche en évènements associatifs.

Le monde associatif s'est remis des années Covid non sans mal, mais les associations, grâce à la générosité de leurs bénévoles ont relevé le défi.

Cependant beaucoup, durant ces 4 dernières années ont été dissoutes et d'autres ont encore du mal à se relever.

L'Udai a aussi été touchée et l'année 2024 nous a vu presque revenir à notre niveau de 2020.

Nous espérons que l'année 2025 sera encore meilleure ! Aussi nous vous remercions pour votre soutien et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une année 2025 riche en évènements associatifs.



FOXCOMPTA LE LOGICIEL COMPTA DE LA FFBA SIMPLE ET GRATUIT POUR NOS ADHÉRENTS

La FFBA a mis au point un logiciel de comptabilité accessible gratuitement pour les adhérents du bénévolat associatif y compris les adhérents UDAI et URABA.

Petite présentation de ce nouveau service.

Réunir tous vos comptes bancaires au même endroit

Ce logiciel permet de :

- Connecter automatiquement tous les comptes bancaires de l'association
- Visualiser toutes les recettes et toutes les dépenses
- Archiver et lier toutes les factures

Ainsi vous pouvez relier vos factures à vos écritures, et éviter de perdre vos documents comptables.

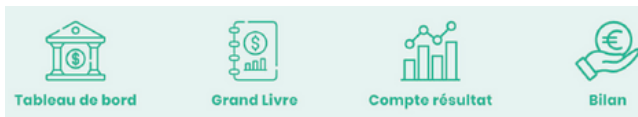
Produire automatiquement toutes les pièces comptables

Vous pourrez ainsi :

- Catégoriser vos recettes et dépenses
- Visualiser et imprimer le Grand Livre
- Piloter votre trésorerie avec le Compte de Résultat par année, par période et par manifestation
- Éditer un Bilan en 1 clic
- Et imprimer le tout quand vous voulez !

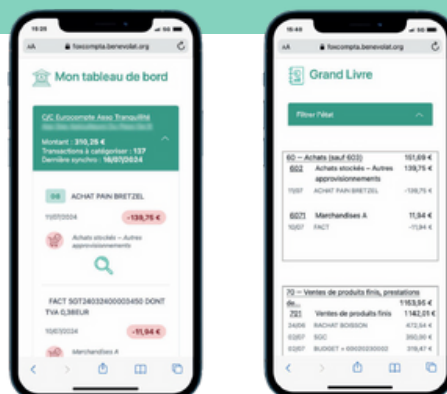
Un logiciel simple d'utilisation

L'accent a été mis sur un design intuitif et un menu clair pour que vous vous sentiez à l'aise immédiatement.



En version application

Pour garder toujours un œil sur les finances de votre association, Foxcompta est accessible sur mobile.



PROTECTION DES DONNÉES

FOXCOMPTA est un service développé par la Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associative.

FOXCOMPTA est mis à disposition gratuitement pour les membres adhérents à la Fédération et ses Unions comme l'UDAI et l'URABA. L'outil est hébergé en France. La FFBA ne collecte aucune donnée sur ses comptes utilisateurs. **Toutes les données sont sécurisées et cryptées.**

COMMENT Y ACCÉDER ?

ADHÉRENTS

foxcompta.benevolat.org

Accès gratuit

Votre identifiant et mot de passe sont identiques à votre compte FFBA.

Vous les retrouverez sur votre carte d'adhérent (en haut de la page 2 du pdf reçu par mail lors du renouvellement de la cotisation).

Contactez nous si vous ne les retrouvez pas au 0476937002

FOXCOMPTA

La Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative vous accompagne au quotidien dans votre gestion

LOGICIEL COMPTA
100% association
GRATUIT*

LE LOGICIEL COMPTA SIMPLE ET GRATUIT POUR VOTRE ASSOCIATION

Service gratuit* pour les adhérents FFBA

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Vendredi de 9h à 12h
+33 3 89 43 30 44 (appel non surtaxé) - contact@benevolat.org
www.benevolat.org



APPEL DE COTISATIONS 2025

Début décembre, un mail vous a été envoyé pour le renouvellement des cotisations et des assurances pour les associations concernées.

Si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez dans vos indésirables et spam.

N'hésitez pas à nous contacter au 04 76 93 70 02 pour toutes questions ou difficultés.

INFOS EN VRAC

Vous avez des questions ?
Vous souhaitez que le bulletin traite d'un sujet en particulier ?
Contactez-nous à : contact@udai.fr

PUISQU'IL N'EXISTE AUCUN LIEN DE SUBORDINATION ENTRE L'ASSOCIATION ET LE BÉNÉVOLE, CE DERNIER EST-IL POUR AUTANT EXEMPT DE TOUTE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ?

Exprimé de manière synthétique, le « lien de subordination » est constitué par le fait de pouvoir édicter des consignes, d'en contrôler l'application et de sanctionner leur non respect. Même en l'absence de contrat de travail, le bénévole agit sous l'autorité directe de l'association. Il existe donc un « lien de préposition », qui se définit comme le droit de donner des instructions.

Ainsi, la responsabilité de l'association peut être engagée sur le fondement de la responsabilité du fait d'autrui (code civil, article 1242) en cas de dommages causés par un bénévole.

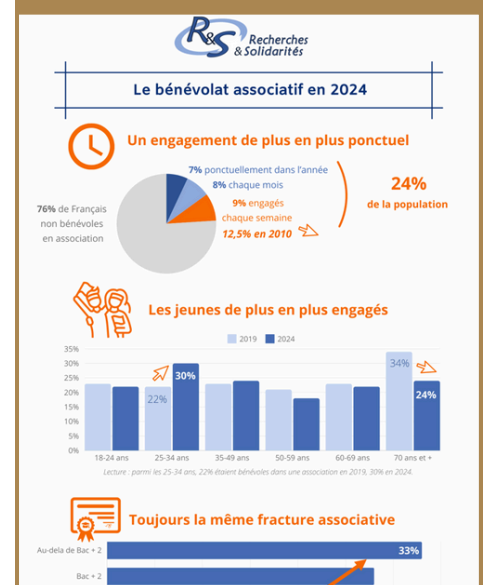
Mais lorsque le bénévole commet une faute sans rapport avec la mission, l'association peut demander au juge de constater une faute personnelle du bénévole. Dans ce cas, l'association est exonérée de sa responsabilité.

Source : Associations mode d'emploi - Publié le 19/03/2024

LES ESSENTIELS DE LA VIE ASSOCIATIVE - ÉDITION 2024

A l'occasion de la journée internationale des bénévoles le 5 décembre, les "Essentiels 2024 de la vie associative dans les départements" sont réalisés par l'association Recherches & Solidarités avec le soutien du ministère chargé de la vie associative. Ils regroupent, sur 4 pages, les principales données chiffrées sur la vie associative de chaque département français : nombre d'associations, de bénévoles, d'employeurs et de salariés, comparaison avec la moyenne nationale et évolution dans le temps...

Vous pouvez télécharger le compte rendu de votre département sur le site : <https://www.associations.gouv.fr/essentiels-de-la-vie-associative-2024.html>





LES CHIFFRES CLÉS

SMIC :

Le [SMIC](#) horaire brut est porté à 11.65€, soit 1 766,92 euros bruts par mois pour un salarié à 35 heures hebdomadaires.

[Décret n° 2023-1216 du 20 décembre 2023 portant relèvement du salaire minimum de croissance](#)

Plafond de Sécurité Sociale :

Le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) est fixé à **46 368 €** en 2024, et le plafond mensuel à **3 864 €**, soit une augmentation de 5,4 % par rapport au niveau de 2023.

Frais kilométrique des bénévoles :

La loi de finances rectificative pour 2022 a modifié les dispositions permettant aux bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais kilométriques, de bénéficier d'une réduction d'impôt.

[Le barème applicable est désormais identique à celui des salariés.](#)

La publication au JOAFE est gratuite depuis le 1er janvier 2020.

RECRUTEMENT BÉNÉVOLES

L'UDAI et l'URABA sont toujours désireuses de vous accompagner au mieux et de vous proposer de nouveaux services.

A ce titre nous recherchons des bénévoles désireux de partager leurs connaissances.

Si vous avez un domaine de compétence particulier et souhaitez, par exemple proposer une formation à ce sujet n'hésitez pas à contacter Nadège au 07 76 93 70 02.

De même si vous souhaitez être un relais de nos informations dans votre département ou pour tout autre aide que vous pourriez nous apporter nous sommes preneurs !

**CONTACTEZ-NOUS AU 04 76 93 70 02
OU CONTACT@UDAI.FR**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Prenez note dès à présent de la date de notre prochaine AG :

Samedi 22 mars 2025 à Flachères

Un représentant de la FFBA devrait être présent pour répondre aux questions concernant les assurances actuellement proposées.

Vous pouvez nous faire parvenir toutes les questions que vous avez sur les garanties et autres AVANT le 22 mars à :

contact@udai.fr

NOS PROCHAINES FORMATIONS

L'agenda des formations gratuites 2025 est en cours de réalisation.

Nous vous invitons à consulter régulièrement [l'agenda des formations](#) de notre site web www.udai.fr.

Si vous souhaitez accueillir une formation dans votre commune, contactez Joël à joel.pras@udai.fr

